

FICHE D'IDENTITÉ



- **NOM** : déchèterie de Saint-Thibault-des-Vignes
- **ACTIVITÉ** : recueil dans des bennes à quai de déchets de particuliers préalablement triés
- **LIEU** : Saint-Thibault-des-Vignes (Seine-et-Marne)
- **EXPLOITANT** : Veolia
- **EFFECTIF** : 2 agents d'accueil sur site.

DÉCHÈTERIE

# L'amiante à l'eau assèche les risques

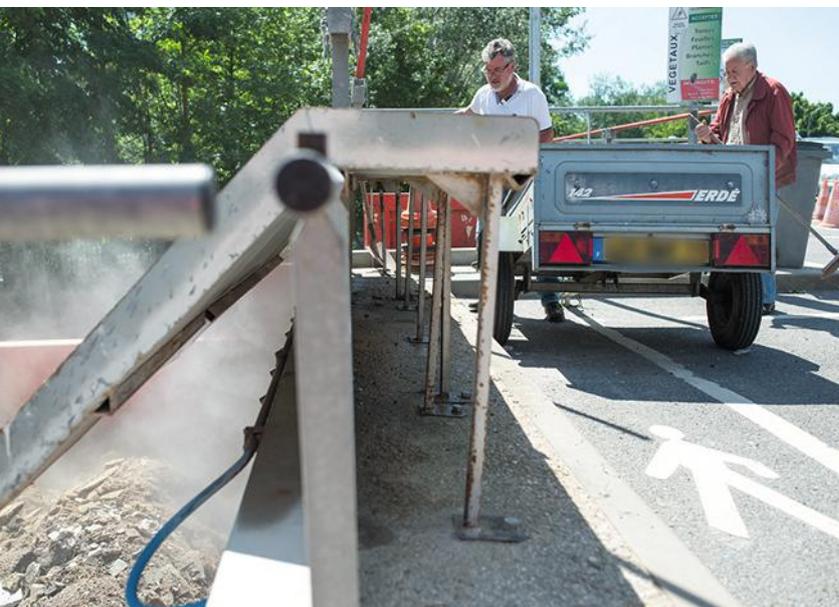
*La déchèterie de Saint-Thibault-des-Vignes possède des rampes de brumisation au-dessus de ses bennes à gravats. Un outil qui limite la mise en suspension de poussières provenant de déchets issus de travaux, et protège ainsi le personnel et l'environnement de travail.*

EN CE LUNDI après-midi de juin, sec et ensoleillé, l'activité sur la déchèterie de Saint-Thibault-des-Vignes, en Seine-et-Marne, est représentative d'un début de semaine: plutôt calme. Si la station accueille en moyenne près de

contrebas après avoir été orienté par l'agent d'accueil vers la bonne zone de dépôt. Le site compte quatorze bennes de stockage pour divers types de déchets apportés exclusivement par des particuliers.

Parmi ces bennes, les deux dédiées au dépôt de gravats sont équipées d'un dispositif de brumisation: une rampe a été installée sous le toboggan qui aide à déverser les déchets. Lors des dépôts de gravats – qui sont les déchets les plus à risque de contenir des poussières dangereuses pour la santé telles que des particules de silice cristalline ou des fibres d'amiante –, la rampe se déclenche à l'approche d'une personne. Ainsi, les poussières sont rabattues au fur et à mesure du déversement dans la benne.

« Ce système comble la difficulté du contrôle de la nature des matériaux à l'entrée des déchèteries, et protège ainsi les agents d'accueil et leur environnement de travail », souligne Séverine Barlier, contrôleuse de sécurité à la Cramif. Il limite en effet la dispersion des particules dans l'environnement direct, protégeant à la fois les usagers et le personnel de la station. « On sent une vraie différence, on respire beaucoup moins de poussières de gravats », témoigne Zaher, agent à la déchèterie.



☑ Situées sous la rampe de dépôt, les buses se déclenchent automatiquement et projettent des gouttelettes d'eau qui abattent les poussières générées par le déversement des gravats.

© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS/2022

5000 personnes par mois, l'affluence est très variable selon le jour de la semaine et l'heure de la journée. Néanmoins, au fil de l'après-midi se succèdent des voitures de particuliers apportant déchets verts, vieux meubles, gravats, pots de peinture et autres cartons... S'agissant d'une déchèterie à quai, chaque usager dépose lui-même ses détritres dans les bennes installées en

## L'essentiel



> **LA DÉCHÈTERIE** de Saint-Thibault-des-Vignes a été équipée en 2019 d'un dispositif expérimental de brumisation sur certaines bennes à quai accueillant des gravats.

> **LORSQUE DES PARTICULIERS** déposent des gravats, deux rampes de brumisation s'activent pour rabattre les poussières, qui peuvent contenir des substances chimiques dangereuses pour la santé (silice cristalline, amiante...), et limiter ainsi leur mise en suspension.

## Cibler les poussières à effet spécifique

Ce dispositif a été installé par l'ancien exploitant du site, Suez, en accord avec le Sietrem, propriétaire du site. À l'époque, son installation avait fait l'objet d'une subvention de la Cramif. Lorsque Veolia, par le jeu des appels d'offres, récupère l'exploitation de cette déchèterie en novembre 2019, l'entreprise hérite du dispositif. « La prise en main



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS, 2022

s'était faite au fil de l'eau, puis la crise sanitaire est arrivée très vite, entraînant l'interruption de l'activité, détaille Nabila Makhloufi, responsable de l'agence d'Émerainville. Au moment de la remise en service du dispositif de brumisation, en juin 2021, on a constaté qu'il était en panne. Nous avons dû nous pencher sur le sujet, demander un diagnostic de remise en route et un devis pour la réparation. »

L'exploitant s'est alors orienté vers un contrat de maintenance, avec contrôle semestriel par un prestataire, mise en route du système au printemps et mise hors gel à l'automne. Les rampes comptent douze buses dont le diamètre a été dimensionné pour rabattre efficacement les poussières à la source. Il faut en effet que la quantité d'eau soit suffisante, mais pas excessive, au risque de faire baigner les déchets dans des flaques et de gaspiller de l'eau.

Du fait de l'organisation des déchèteries, notamment du lien commercial entre le propriétaire (le plus souvent un établissement public de coopération intercommunale) et l'exploitant, peut se poser la question du financement d'un tel système. « Entre le fonctionnement et la maintenance, cela revient ici à environ 2500 € par an », estime Nabila Makhloufi. La

consommation d'eau est également une préoccupation des collectivités, en particulier dans les périodes de sécheresse comme en connaît actuellement le pays. « La brumisation permet une consommation d'eau maîtrisée et limitée, commente Sylvain Pouget, contrôleur de sécurité à la Cramif. Elle nécessite aussi beaucoup moins de nettoyage autour des bennes. »

**1 034** tonnes de gravats ont été déposées en 2021 à la déchèterie, soit 30 % en poids de l'intégralité des déchets recueillis.

Bien que concluant, ce dispositif reste pour l'heure encore expérimental : quand les deux rampes sont simultanément activées, le déclenchement ne se fait pas toujours de façon instantanée sur l'une des deux. La zone de détection du capteur de mouvement, qui actionne la rampe, a été réduite car, initialement, le passage d'une voiture déclenchait le dispositif. Mais il nécessite encore d'affiner la zone de passage des usagers, peut-être par un système de rayon laser.

☒ **Même si le dépôt d'amiante est interdit, il arrive que des matériaux apportés à la déchèterie en contiennent.**

**LE CHIFFRE**

« La rampe de brumisation est un élément pour sécuriser le personnel face à la découverte accidentelle d'amiante dans les gravats, mais pas le seul, souligne Honorine Pélicier, responsable prévention, santé, sécurité chez Veolia. En parallèle, il y a aussi des formations au repérage, la définition de modes opératoires précis... » Cela nécessite de la pédagogie, tant en interne qu'auprès des usagers et des collectivités. « Il existe différents dispositifs techniques (rampes, canons...), que l'on peut envisager de déployer progressivement sur le terrain en fonction de la capacité de chaque site, de la fréquentation, etc. Notre direction technique et performance, qui est toujours en veille sur les nouveaux dispositifs, recense en interne et en externe les systèmes les plus performants qui pourront à terme être déployés sur le terrain », conclut-elle. ■

Céline Ravallec

**En savoir plus**



- **GUIDE** Déchèteries et points de collecte des déchets du BTP : gestion des apports accidentels de déchets amiantés, Bonnes pratiques
- **GUIDE** Déchets amiantés acceptés en déchèterie, Bonnes pratiques

À télécharger sur [www.fnade.org](http://www.fnade.org).